

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emploi à domicile entre particuliers : la Fepem lance une campagne nationale d'information et d'intérêt général

Paris, le 2 avril 2020 - La FEPEM lance aujourd'hui une campagne de communication inédite, à destination des 3,4 millions de particuliers employeurs du pays, pour porter à la connaissance du plus grand nombre les dispositifs d'accompagnement et les services apportés par son site www.particulier-employeur.fr afin de répondre à leurs multiples questions face à la crise du Covid-19.

Lancé en juillet 2019, www.particulier-employeur.fr est le site de référence pour tous les particuliers employeurs, avec des contenus fiables et complets, rédigés toute l'année par l'équipe de juristes experts de la FEPEM. A cela s'ajoute un accompagnement territorial de proximité et des conseils en matière de prévention et de professionnalisation.

Depuis le 6 mars, dès le début de la crise, une FAQ permettant de bien gérer la relation de travail avec les salariés et les assistants maternels est en ligne, actualisée quotidiennement en fonction de l'évolution des dispositifs réglementaires. Un dossier complet sur le Covid-19 est également disponible pour relayer toutes les informations nécessaires aux particuliers employeurs.

Dans le contexte de crise sanitaire majeure que traverse notre pays, cette nouvelle campagne d'intérêt général illustre la mobilisation du secteur de l'emploi à domicile et sa capacité à accompagner les Français en toutes circonstances.

« Notre secteur porte et promeut un modèle fondamentalement économique et solidaire. Cette campagne représente l'une de nos contributions à participer à cette grande dynamique de solidarité nationale ainsi que notre volonté de répondre aux enjeux de cohésion sociale dans la crise que nous traversons » commente Marie-Béatrice Levaux, Présidente de la Fepem.

Diffusée à partir du 2 avril 2020, cette campagne nationale se décline sur deux axes :

- un volet TV avec la diffusion de 3 spots publicitaires sur les gardes d'enfants, les assistants de vie et les employés familiaux, jusqu'au 12 avril
- un volet digital à travers une campagne publicitaire sur le web et les réseaux sociaux, jusqu'à fin avril.



A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

Contact Presse :

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02 / jcgoux@fepem.fr